

# PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue à Notre-Dame-de-Lourdes au 830 rue Principale, le 04 avril 2022 à 20h00.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire  
Mme Sandra Chandonnet, conseillère siège no 1  
M. Jean-François Carrier, conseiller siège no 2  
Mme Nancy McCarthy, conseillère siège no 3  
M. Yves Payette, conseiller siège no 4  
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 6

Est absent :

M. Pascal Brûlé, conseiller siège no 5

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, M. Pierre-Charles Drapeau fait fonction de secrétaire.

## ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
  - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mars 2022
- 5.0 Correspondance et suivi
- 6.0 Rapport des élus
- 7.0 Dérogation mineure - 838 Ancienne route de l'Église
- 8.0 Contrat d'entretien des plates-bandes municipales
- 9.0 Confirmer une portion de la route Petite Ligne comme étant le 1<sup>er</sup> rang
- 10.0 Comité de Développement Économique
- 11.0 Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le Parc Régional des Grandes-Coulées
- 12.0 Embauche de l'inspecteur municipal à temps plein
- 13.0 Embauche de l'aide inspecteur municipal
- 14.0 Balayage de rue
- 15.0 Débroussaillage
- 16.0 Nivelage
- 17.0 Traçage de ligne et signalisation
- 18.0 Comptes à payer
- 19.0 Varia
- 20.0 Questions de l'assemblée
- 21.0 Levée de la séance

### **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

R22-04-047

IL est proposé par Mme Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que lu.

ADOPTÉE

### **3. Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour**

R22-04-048

IL est proposé par M. Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

# PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

## **4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mars 2022**

Monsieur le maire demande aux conseiller(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mars 2022.

R22-04-049

Étant tous et toutes affirmatif(ves), il est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 07 mars 2022 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

## **5. Correspondance et suivi**

- Demande de Grobec.

## **6. Rapport des élus**

- Séance de travail, CCU, visite de la bibliothèque, rencontre des comptables, Mada, Partenaires 12-18, comité de sauvegarde de l'église, table des MRC.

## **7. Dérogation mineure – 838 Ancienne route de l'Église**

ATTENDU le règlement numéro 304-2017 sur les dérogations mineures;

ATTENDU la demande de dérogation mineure faite par M. Pascal Brûlé le 10 mars 2022, le tout consiste à permettre le lotissement des lots existants 4 016 274 et 4 016 279 afin d'en faire trois lots distincts d'une superficie de 2 824.5 m<sup>2</sup> chacun;

ATTENDU l'article 5.2 du règlement de lotissement 301-2017 qui prescrit qu'un lot non desservi doit avoir une superficie minimale de 3000.0 mètres carrés;

ATTENDU le respect de tous les autres règlements en vigueur et du caractère mineure de la demande;

ATTENDU l'absence d'impacts sur le voisinage;

ATTENDU l'avis favorable du Comité Consultatif d'Urbanisme selon la résolution CCU-22-03-105 à sa séance du 23 mars 2022;

R22-04-050

IL est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter cette demande de dérogation mineure portant le numéro 2022-0016;

QUE cette résolution devient nulle et non avenue si les travaux ne sont pas réalisés ou en voie de réalisation dans un délai de 12 mois après son adoption;

QUE le permis de lotissement soit émis en conformité avec les règlements en vigueur.

ADOPTÉE

## **8. Contrat d'entretien des plates-bandes municipales**

ATTENDU que la Municipalité possède des plates-bandes à entretenir;

R22-04-051

IL est proposé par Mme Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers de confier l'entretien des plates-bandes pour la saison 2022 à Mme Christine Ouellet pour un montant de 1 500.00 \$;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec Mme Ouellet.

ADOPTÉE

# PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

## **9. Confirmer une portion de la route Petite Ligne comme étant le 1<sup>er</sup> rang**

ATTENDU que la portion de la route Petite Ligne portant le numéro de lot 4 018 539 du cadastre du Québec devrait porter le nom de 1<sup>er</sup> rang;

R22-04-052

IL est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers de confirmer que la route ayant emprise sur le lot 4 018 539 du cadastre du Québec se nomme 1<sup>er</sup> rang;

QUE la Municipalité demande à la Commission de Toponymie du Québec de procéder à la correction;

QUE les citoyens concernés soient prévenus de la présente correction;

QU'un croquis démontrant la situation soit joint à l'annexe A au présent procès-verbal et transmis à la Commission avec la présente résolution.

ADOPTÉE

## **10. Comité de Développement Économique**

R22-04-053

IL est proposé par M. Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser un transfert de fond de 16 000.00 \$ au Comité de Développement Économique de Notre-Dame-de-Lourdes.

ADOPTÉE

## **11. Demande d'autorisation à la CPTAQ concernant le Parc Régional des Grandes-Coulées**

ATTENDU que la MRC de l'Érable gère et opère le Parc Régional des Grandes-Coulées dont une portion est sur le territoire de la Municipalité de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes;

ATTENDU que le lot visé par la demande sur le territoire de la Municipalité est le lot 4 018 713 du cadastre du Québec;

ATTENDU les décisions 400625 et 400626 en 2012;

ATTENDU que la MRC de l'Érable demande, dans un premier temps, le renouvellement pour une période de 10 ans des usages autres qu'agricole, soit des usages récréo-touristiques et récréo-forestiers, sur les lots concernés, et dans un deuxième temps, l'autorisation d'ajouter des infrastructures, toujours pour des usages récréo-touristiques et récréo-forestiers;

ATTENDU que la présente demande ne contrevient à aucuns règlements municipaux;

ATTENDU la résolution 2022-03-081 de la MRC de l'Érable;

ATTENDU que le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants faisant l'objet de la demande se caractérise par des sols de classes 4 et organiques, selon la carte et la classification des sols et leurs aptitudes à la production agricole de l'Inventaire des Terres du Canada (ARDA), et ayant des contraintes de basse fertilité (F), de surabondance d'eau (W) ou de manque d'humidité (M) à certains endroits;

ATTENDU qu'il y a un faible impact sur les possibilités d'utilisation du lot à des fins d'agriculture, car le projet vise la consolidation du Parc régional des Grandes-Coulées de la MRC de L'Érable;

ATTENDU qu'il n'y a pas de contraintes et d'effets résultant des lois et règlements en matière environnementale et plus particulièrement pour les établissements de production animale;

ATTENDU qu'en raison de la demande, il n'y a pas d'autres emplacements disponibles de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture;

# PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

ATTENDU que la demande n'aura pas d'effet néfaste sur la préservation pour l'agriculture, des ressources « eau » et « sol » sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU que le secteur de la Forêt ancienne du Parc régional des Grandes-Coulées est également identifié au zonage municipal comme étant inclus dans les affectations « Conservation » et « Récréo-forestière et parc régional »;

ATTENDU que la Municipalité, en prenant en compte des critères de l'article 62 de la LPTAA, juge que les éléments négatifs ont un faible impact sur le territoire en comparaison avec les impacts positifs;

R22-04-054 IL est proposé par M. Yves Payette et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer la présente demande de la MRC de l'Érable à la CPTAQ;

QUE la présente résolution soit transmise à la CPTAQ et à la MRC de l'Érable.

ADOPTÉE

## **12. Embauche de l'inspecteur municipal à temps plein**

R22-04-055 IL est proposé par Mme Nancy McCarthy et résolu à l'unanimité des conseillers que l'inspecteur municipal M. Réjean Dubuc recommence son travail à temps plein à compter du 11 avril 2022, soit pour des semaines de travail de 35 heures.

ADOPTÉE

## **13. Embauche de l'aide inspecteur municipal**

R22-04-056 IL est proposé par Mme Sandra Chandonnet et résolu à l'unanimité des conseillers d'embaucher M. Claude Fafard à titre d'aide à l'inspecteur municipal;

QUE la période d'embauche soit d'au plus 15 semaines commençant le 16 mai 2022 pour des semaines de travail de 30 heures;

QUE le directeur général soit autorisé à signer l'entente à intervenir avec M. Fafard.

ADOPTÉE

## **14. Balayage des rues**

ATTENDU que des travaux de nettoyage de rue devront être effectués;

R22-04-057 IL est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense d'au plus de 2 500.00 \$, taxes incluses, pour le balayage des routes municipales pour l'année 2022.

ADOPTÉE

## **15. Débroussaillage**

ATTENDU que des travaux de débroussaillage devront être effectués;

R22-04-058 IL est proposé par M. Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense d'au plus 11 300.00 \$, taxes incluses, pour les travaux de débroussaillage pour l'année 2022.

ADOPTÉE

# PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

## 16. Nivelage

ATTENDU que des travaux de nivelage devront être effectués;

R22-04-059

IL est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense d'au plus 4 700.00 \$, taxes incluses, pour les travaux de nivelage pour l'année 2022.

ADOPTÉE

## 17. Traçage de ligne et signalisation

ATTENDU que des travaux de traçage de ligne et de signalisation devront être effectués;

R22-04-060

IL est proposé par M. Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser une dépense d'au plus 2 500.00 \$, taxes incluses, pour les travaux de traçage de ligne et de signalisation pour l'année 2022.

ADOPTÉE

## 18. Comptes à payer

R22-04-061

IL est proposé par Mme Nancy McCarthy et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de 117 967.81 \$ et d'autoriser la secrétaire-trésorière adjointe d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

## 19. Varia

- Aucun.

## 20. Questions de l'assemblée

Présence de 4 citoyens.

Questions concernant les points suivants :

- Précision concernant la route Petite Ligne et le 1<sup>er</sup> rang.

La période de questions s'ouvre à 20h13 et se termine à 20h15.

## 21. Levée de la séance

R22-04-062

Il est proposé par M. Jean-François Carrier et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 20h15.

ADOPTÉE

Je, Jocelyn Bédard, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général/secrétaire trésorier

\_\_\_\_\_  
Initiales

# PROCÈS-VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 04 AVRIL 2022

## ANNEXE A

Procès-verbal du 04 avril  
2022

Confirmer une portion de la  
route Petite Ligne comme  
étant le 1<sup>er</sup> rang – Croquis



R22-04-052

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général/secrétaire trésorier

\_\_\_\_\_  
Initiales